

29 mai 2005

**Déclaration de S.E. M. Jean Ping,
Président de la 59^{ème} Session de l'Assemblée Générale,
à l'occasion de la Journée internationale des Casques bleus des
Nations Unies**

L'Assemblée générale de l'ONU a instauré en décembre 2002 la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies pour rendre hommage " à tous les hommes et à toutes les femmes qui ont servi et servent encore dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en raison de leur niveau exceptionnel de professionnel, de dévouement et de courage, et pour honorer la mémoire de ceux qui ont perdu la vie au service de la paix. "

Cette année, nous commérons la Journée des Casques bleus dans un contexte particulièrement difficile. Le comportement des soldats de la paix a été mis en cause dans les affaires d'abus sexuels, menaçant de jeter un voile d'ombre sur la notoriété dont jouissent les Casques bleus à travers le monde. Cependant, un besoin urgent en personnels militaires et civils sur le théâtre des opérations de maintien de la paix se fait toujours ressentir. Rien qu'en 2004, 82 000 hommes et femmes ont servi dans ces opérations, et parmi eux, 115 agents, issus de 39 pays différents, ont péri.

Une telle situation vient nous rappeler l'importance mais aussi la difficulté de la mission de l'ONU pour promouvoir la cause de la paix dans le monde. Tout en saluant la mémoire de ceux qui ont payé de leur vie cette noble cause, je voudrais également féliciter et encourager tous ceux qui, sur le terrain, servent aujourd'hui dans les 17 opérations en cours dans le monde.

Nous devons encourager les efforts entrepris par notre organisation, singulièrement le Secrétariat et le Département des opérations de maintien de la paix, pour prévenir les fautes professionnelles et, plus globalement, pour parvenir à un niveau de conduite et de professionnalisme irréprochables des Casques bleus.

Mais pour que tous les agents de la paix puissent pleinement défendre les idéaux énoncés par la Charte des Nations Unies, il faut que soient mis à leur disposition des moyens matériels, techniques et humains adéquats.

En ce jour de commémoration, je lance donc un appel solennel aux Etats membres et aux bailleurs de fonds pour soutenir davantage la capacité et les efforts de ces missions qui, pour certaines d'entre elles, s'effectuent encore malheureusement dans des conditions précaires.

A la faveur du processus de réforme en cours de l'ONU, il importe que nous accordions toute notre attention au projet de création d'une Commission intergouvernementale de consolidation de

la paix qui serait chargée notamment de suivre et de soutenir les efforts de maintien de la paix, en particulier dans les pays sortant d'un conflit.